ADRESSES UTILES C.R.L.

Département du Logement - Service des Primes aux logements conventionnés

rue des Brigades d'Irlande, 1 5100 JAMBES
☎ 081/33.22.09 (de 9 h 30 à 12 h 30)

Centres Régionaux du Logement → pour contacter un estimateur agréé :

- Centre régional du Logement de la Province de **Brabant**
  rue de Nivelles, 88 1300 WAVRE
  ☎ 010/23.12.11 (de 9 h à 11 h 30 les mardi et jeudi)

- Centre régional du Logement de la Province de **Hainaut I - Direction de Mons**
  Place du Béguinage, 16 7000 MONS
  ☎ 065/32.80.11 (de 8 h 30 à 12 h 30 tous les jours)

- Centre régional du Logement de la Province de **Hainaut II - Direction de Charleroi**
  Rue de l'Ecluse,22 6000 CHARLEROI
  ☎ 071/65.48.80 (de 8 h 30 à 12 h les lundi, mardi et mercredi
  et de 8,30 à 12h et de 14 à 16h le jeudi)

- Centre régional du Logement de la Province de **Liège**
  rue Montagne Sainte Walburge, 2 4000 LIEGE
  ☎ 04/224.54.11 (de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h les mardi et jeudi)

- Centre régional du Logement de la Province de **Luxembourg**
  place Didier, 45 6700 ARLON
  ☎ 063/58.90.47 (de 9 h à 12 h et de 13,30 h à 15,30 h les lundi, mardi, jeudi et vendredi)

- Centre régional du Logement de la Province de **Namur**
  Place Léopold, 3 5000 NAMUR
  ☎ 081/24.61.11 (de 8 h 30 à 12 h 30 tous les jours)

Services d'information de la Région wallonne

Contactez le ☎ **vert 0800-11901 (gratuit)** pour obtenir des renseignements généraux ainsi que les adresses et numéros de téléphone des services d'information et d'accueil dans votre région :

- **Info-Conseils Logement**

  (Voir double feuillet de couleur joint à ce document ou téléphoner au 081/33.23.10 pour connaître les lieux et jours de permanence dans votre région)

- **Centres d'Information et d'Accueil** (C.I.A.)

- **Mobil Info**

Service public fédéral des Finances → pour vérifier que les entrepreneurs auxquels vous allez confier la réalisation des travaux sont bien enregistrés (précisez leur numéro de T.V.A.) :

Vous devez appeler le Call Center du Service public fédéral Finances (☎ **02/57 25 757** rubrique fiscalité). Vous pouvez aussi solliciter la Commission provinciale d'enregistrement territorialement compétente, laquelle dépend du siège social de l'entreprise ou du domicile de l'entrepreneur s'il est enregistré en tant que personne physique

C.S.T.C. → pour vérifier que les entrepreneurs auxquels vous allez confier la réalisation des travaux sont affiliés :

Service des Redevances
rue du Lombard, 34-32 1000 BRUXELLES (☎ 02/545.56.91)

Médiateur de la Région wallonne

55, rue Lucien Namêche 5100 NAMUR (☎ 081/32.19.11)